

LA CROIX

jeudi 30 août 2018 – Quotidien n° 41190 – 2,00 €

France

La puissance des lobbys mise en accusation P. 8-9

Monde

La Chine vers la fin du contrôle des naissances P. 11

aufildel'été...

- À Genève, l'ISO protège les normes P. 26-27
- Chronique de la vie paysanne: le progrès P. 29 à 31

éditorial

Guillaume Goubert

Se parler

C'est à une œuvre de longue haleine que le pape a appelé les catholiques dans sa « Lettre au peuple de Dieu », publiée la semaine dernière. Lutter contre toutes formes d'abus au sein de l'Église – abus de pouvoir, abus de conscience, abus sexuels – ne demande pas seulement de mettre en application des procédures mais aussi de changer de culture. Ce qui prendra beaucoup de temps et demandera un grand soin. Car il y a de dangereux écueils à éviter. En particulier le règne du soupçon et la désignation de boucs émissaires. Lutter contre le cléricalisme, répétons-le, ne signifie pas ipso facto s'en prendre au clergé.

Tous les fidèles catholiques ont à faire leur examen de conscience, à s'interroger sur leur propre responsabilité dans les défauts de fonctionnement du corps ecclésial. Sommes-nous vraiment engagés dans la foi ou simples « consommateurs » du dimanche, voire commentateurs à distance? Prenons-nous soin les uns des autres? Savons-nous manifester notre attention à ceux qui sont les plus engagés dans la vie de l'Église? Faisons-nous l'effort d'échanger avec ceux qui ne sont pas de notre avis?

Il y a un étonnant et déplorable paradoxe. La Parole a une place centrale dans la vie de l'Église et pourtant les catholiques ne savent pas suffisamment se parler. La diversité de leurs manières de vivre et de partager la foi est une évidence. Cela devrait être perçu comme une richesse, comme le signe que tout le monde a sa place dans la maison commune. Or cette diversité est souvent une source de distances, de cloisonnements au sein des communautés paroissiales ou diocésaines. Il faudrait au contraire que ce soit l'occasion d'échanger et d'apprendre à se respecter. Une Église où l'on saurait davantage débattre serait plus forte, plus saine et plus sainte.

Dix pistes contre le cléricalisme

Comment rénover le fonctionnement de l'Église catholique? Après l'appel du pape François, « La Croix » examine les chantiers possibles

P. 2 à 5

bayard



Messe de l'Assomption en hommage au père Hamel, à la cathédrale de Rouen, le 15 août 2016. Michael Bunel/Ciric

annonces légales p. 22
135^e année-ISSN/0242-6056. - Imprimé en France - Belgique: 2,10 €;
Canada: 6 \$; Espagne: 2,50 €; Italie: 2,80 €; Luxembourg: 2,10 €;
Maroc: 29 MAD; Suisse: 3,80 CHF; DOM: 2,70 €

M 00140 - 830 - F - 2,00 €

Dans la « Lettre au peuple de Dieu », le pape dénonce le cléricalisme, mal qui affecte le fonctionnement de l'Église.

Alors qu'un long chantier s'ouvre pour l'ensemble des baptisés, « La Croix » propose dix pistes de réflexion : de la place des prêtres au gouvernement de l'Église, en passant par la théologie du baptême.

L'historienne Lucetta Scaraffia et Mgr Éric de Moulins-Beaufort livrent aussi leurs analyses.

Cléricalisme, des idées pour changer de système

La révélation de terribles abus sexuels dans l'Église américaine, jusqu'à la mise en cause du cardinal Theodore McCarrick, venant après tant de scandales (Chili, Australie...) a conduit, le 20 août le pape François à poser un geste d'une portée symbolique inouïe : adresser une lettre à l'ensemble des catholiques du monde entier, 1,3 milliard de personnes. Dès les premières lignes, il écrit : « *Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas, mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées.* »

François l'a compris : comme ne cessent de le rappeler les victimes ces derniers jours, le pardon ne suffit pas. C'est à un changement de culture qu'il faut désormais s'attaquer. La tâche, immense, peut paraître bien vague et risquer de se dérober sous le poids d'un système décourageant les réformes. Les mois prochains montreront comment les baptisés répondent concrètement à la lettre du pape. D'ores et déjà, *La Croix* esquisse dix pistes pour porter remède au mal que le pape a identifié comme le terreau des abus de toute sorte dans l'Église : le cléricalisme. Derrière ce mot se cachent nombre d'attitudes, parfois si ancrées qu'elles en semblent innées, qui entretiennent une manière figée de concevoir la vie dans l'Église et particulièrement sa gouvernance. Le pape invite chaque catholique à interroger ses pratiques, sans préjuger des conclusions de cet examen de conscience. C'est dans cet esprit que *La Croix* a conçu ce dossier.

Dossier réalisé par Claire Lesegretain, Malo Tresca, Gauthier Vaillant, Julien Tranié, Nicolas Senèze, Bruno Bouvet.

1 Mettre les prêtres à leur juste place

En premier lieu, étymologiquement, le cléricalisme semble viser les prêtres. Le pape le définit comme une « *manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église* ». Elle concerne aussi bien le prêtre, dans la manière dont il se perçoit, que les laïcs, dans leur manière de se comporter avec lui. Considération du prêtre comme un surhomme, confiance aveugle dans son autorité, ignorance de ses fragilités et, plus largement de son humanité... voici quelques-unes des façons dont le cléricalisme peut se traduire, et dont, bien souvent, l'on trouve la trace dans les affaires d'abus commis par des prêtres.

L'attachement aux titres hiérarchiques est un autre exemple de ce que dénonce le pape. Lui-même ne s'y est pas trompé, en restreignant largement, dès janvier 2014, l'attribution des titres honorifiques de « Monseigneur » aux prêtres. Une manière de lutter aussi contre le carriérisme au sein du clergé.

Aujourd'hui, dans la manière dont sont formés les jeunes prêtres, « *cette notion de carrière ou d'ambition cléricale est dépassée* », assure le père Jean-Luc Garin, supérieur du séminaire interdiocésain de Lille. De même, la collaboration avec les laïcs est envisagée d'une façon beaucoup

moins hiérarchique. « *Le sacerdoce est fait pour le service, ce n'est pas un en-soi* », rappelle le père Garin. La dimension humaine du prêtre est aussi mieux prise en compte, avec par exemple, au séminaire de Lille, un accompagnement des séminaristes par un psychologue.

Le moment de la formation des futurs prêtres, déterminante pour l'exercice du ministère, semble donc être pensé aujourd'hui précisément de manière à éviter les dérives du cléricalisme. La nouvelle *Ratio fundamentalis*, le « programme » édité par le Vatican pour la formation des prêtres, publiée fin 2016, va d'ailleurs dans ce sens.

3 Rappeler l'égalité de tous devant le baptême

« *L'appel à la plénitude de la vie chrétienne (...) s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quel que soit leur état ou leur rang* », a affirmé le concile Vatican II (*Lumen gentium* V, 40). En ce sens, rappelle le théologien jésuite Christoph Theobald, enseignant au Centre Sèvres, « *le baptême instaure un principe fondamental d'égalité entre tous les baptisés, et cela l'emporte sur tout le reste* ». Vatican II a affirmé également que tous les baptisés ont le « *sens de la foi* » et que cela leur donne certains droits, dont le droit de s'associer. « *Les fidèles peuvent s'organiser en groupes comme ils le veulent, pour lire les Évangiles ou pour exercer la solidarité, pour-*

suit le père Theobald. *Et s'il s'agit d'une association de droit privé, les fidèles n'ont pas à rendre compte aux clercs de ce qu'ils vivent.* »

S'il reconnaît des difficultés réelles à vivre l'égalité baptismale, Christoph Theobald constate que celles-ci ne sont pas spécifiques à l'Église : dans tous les secteurs de la société, une hiérarchie s'instaure entre les spécialistes et les autres. « *Il est facile de prendre les clercs pour des "spécialistes du religieux" et de leur laisser faire le travail. Cela produit des angoisses, tant du côté des clercs débordés que des fidèles déçus de ne plus avoir de prêtres disponibles.* »

Cette égalité entre fidèles et

clercs est d'autant plus fondamentale qu'elle s'appuie sur le rapport de « hiérarchie inversée » vécue par Jésus : « *Que le plus grand parmi vous prenne la place de celui qui sert* », déclare le Christ après l'institution de l'Eucharistie (Lc 22, 26). Parce que Jésus a inversé l'ordre hiérarchique, « *les clercs sont dans une position seconde et non pas première* », poursuit le père Theobald, qui aime utiliser l'image d'un prêtre sourcier face aux immenses nappes phréatiques de l'Église et de la société. « *À eux de se laisser d'abord surprendre par les relations fraternelles et les initiatives des fidèles, avant de lancer des projets de leur unique initiative.* »

repères

Clercs et laïcs selon Vatican II

18. Le Christ Seigneur, pour assurer au Peuple de Dieu des pasteurs et les moyens de sa croissance, a institué dans son Église divers ministères

qui tendent au bien de tout le corps. (...) Les ministres qui disposent du pouvoir sacré sont au service de leurs frères.

31. Sous le nom de laïcs, on entend ici tous les fidèles, en dehors des membres de l'ordre sacré et de l'état religieux reconnu dans l'Église qui, étant incorporés au Christ par le

baptême, intégrés au Peuple de Dieu, et participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs. (Constitution *Lumen gentium*)

2 Mettre les laïcs à leur juste place

Des paroissiens présents depuis vingt ans dans les équipes d'animation pastorale dont ils empêchent le renouvellement, d'autres qui se posent en défenseurs d'un ordre établi sous prétexte qu'ils se sont vu confier une mission par le curé... Les exemples de cléricalisme laïc ne manquent pas.

Certains ont parfois une tendance à « *réduire le peuple de Dieu à une petite élite* », confirme Mgr Jérôme Beau, président de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (Cemoleme). Traduction : pour être un bon chrétien, mieux vaut être dans les petits papiers du curé, et cette conception entraîne frictions et divisions dans les communautés où chacun a du mal à trouver sa place, particulièrement les jeunes.

Selon Mgr Beau, la notion clé pour remettre le laïc à sa place demeure le service. « *Un laïc "clérical" exerce un pouvoir, il ne rend pas un service.* » Or, avec la baisse du nombre de prêtres, de plus en plus de baptisés se voient confier des services. « *Cela nous invite à repenser la communion ecclésiale* », insiste l'archevêque nommé de Bourges, qui voit à l'avenir les paroisses comme des « *communautés autoportées* » où personne, pas même le prêtre, ne sera en position de surplomb.

Dans cette perspective, remettre le laïc à sa juste place revient à parler de mission plutôt que de fonction à laquelle serait rattaché un pouvoir. C'est ainsi que depuis quelques années, les laïcs en mission ecclésiale reçoivent une charge d'une durée limitée de trois ans, renouvelable. En définitive, la mission du laïc, c'est « *renoncer à un pouvoir qui domine, pour servir dans la charité* », résume Mgr Jérôme Beau.

Le pape invite clergé et laïcs à un changement profond de culture (ici une sortie de messe dans les Hauts-de-Seine). P.Razzo/Ciric



4 Assumer publiquement les fautes de l'Église

Tout catholique qui évoque publiquement les fautes de l'Église s'expose à deux types de réactions. Soit il se verra féliciter pour son courage et son souci de transparence, soit il se fera blâmer d'avoir « blessé » l'Église et alimenté les arguments de ses détracteurs. Y compris lorsqu'il s'agit de crimes.

Dans l'avion qui le ramenait d'Irlande, le pape n'a pas hésité à rappeler que le silence s'installait d'abord dans les familles concernées par les abus sexuels commis par des membres du clergé. « *Tellement*

souvent, ce sont les parents aussi qui couvrent les prêtres qui abusent. Ils ne croient pas leurs enfants, et le garçon ou la fille reste comme ça », a affirmé François, lançant un appel à « parler » et à « parler encore ».

C'est précisément cette culture du silence, doublée d'une tendance à l'entre-soi que dénonce le pape François quand il évoque la « corruption spirituelle », dont la complicité passive est le ferment. Pour la théologienne dominicaine Véronique Margron, « *il faut vraiment que disparaisse cet empire*

de l'omerta. Un tel silence, qui s'ex- plique à la fois par l'argument, médiocre, de "ne pas faire de mal à l'Église" et par la corruption, la complicité, n'est plus possible. » Pour la moraliste, briser le silence ne suffit pas. « *Assumer les fautes de l'Église, ce n'est pas seulement demander pardon. c'est poser des actes forts vis-à-vis des abuseurs au cas par cas, réparer financièrement ce qui est réparable et instaurer des procédures moins opaques. Trop souvent, on ne sait pas ce que deviennent les dossiers des prêtres abuseurs.* »

5 Organiser des lieux de débat dans l'Église

Entre laïcs ou avec un prêtre, qui dit liberté de parole dit liberté d'exprimer des désaccords, notion explicitée dans le code de droit canonique. Il y a quelques mois, *La Croix* s'était interrogée sur la possibilité de débattre dans l'Église (*notre édition du 31 janvier*). Et avait constaté l'absence d'une culture de débat entre catholiques, et l'inexistence de lieux dédiés à cet exercice.

Un manque sans doute lié à la structure pyramidale de l'institution, qui pousse à se tourner vers

une autorité supérieure, plutôt que de débattre entre égaux. Mais aussi à la sociologie du catholicisme français, souvent décrit comme une juxtaposition de « chapelles », de groupes qui se rencontrent peu, et, souvent, ne s'apprécient guère.

Un problème que n'a pas résolu Internet, bien au contraire, qui a pourtant vu se multiplier blogs ou comptes Twitter, sur lesquels des laïcs s'expriment en toute indépendance : ces nouveaux acteurs ont toujours tendance à parler

aux « leurs ». Pour entrer dans une culture de débat saine, « *encore faut-il en prendre les moyens*, soulignait alors le père Jean-François Chiron, théologien : *se former, et choisir le bon cadre institutionnel, qui peut être la paroisse ou une faculté de théologie, ne pas prétendre ériger une nouvelle norme...* »

Des initiatives en ce sens existent déjà, comme le Centre Sèvres, à Paris, qui remet au goût du jour la tradition de la *disputatio* entre étudiants. Mais c'est encore rare.

6 Utiliser sa liberté de parole

« *C'est une réalité encore terriblement ancrée : les laïcs s'écrasent devant leurs curés, n'osent pas leur faire part frontalement d'éventuels désaccords* », regrette Monique Hébrard, journaliste et auteur de l'ouvrage *Prêtres. Enquête sur le clergé d'aujourd'hui* (1). Comment expliquer que nombre de fidèles demeurent réfractaires à exercer cette liberté, pourtant inscrite dans le code du droit canonique, de pouvoir exprimer leur opinion au sein de l'Église ? Peur d'entrer en conflit, sentiment de ne pas faire intellectuellement le poids...

« *Cette liberté de parole des laïcs est tributaire de l'attitude du prêtre, s'il entretient une relation de mise à distance et non de mise au service du fait de sa consécration* », soutient le père Christian Delorme, curé de l'ensemble paroissial Saint-Côme-Saint-Damien, à Caluire dans la banlieue de Lyon. Très engagé sur le terrain politique, y compris sur des sujets clivants – contre l'extrême droite, pour le dialogue islamo-chrétien... – dans les rangs catholiques, il encourage le débat avec ses paroissiens. « *Ils osent me dire*

leurs désaccords, toujours avec beaucoup de respect », explique-t-il, soulignant que le fait de « *leur laisser la liberté de l'appeler comme ils le souhaitent* » a participé à l'affirmation de cette relation franche.

« La liberté de parole des laïcs est tributaire de l'attitude du prêtre. »

Pour sortir de ce phénomène d'autocensure des laïcs, « *il faudrait qu'ils soient davantage formés à la théologie, à la pastorale, à l'humain* », recommande Monique Hébrard, ancienne membre du groupe Paroles, portant dans les années 1990 la voix des laïcs dans les médias. « *Sans jouer l'opposition pour être dans l'opposition, cela leur permettrait d'avoir une pensée plus structurée pour oser un dialogue libre avec leurs curés.* »

(1) Éd. Buchet-Chastel, 2008, 280 p., 22,30 €.

entretien

« Notre tête, c'est le Christ, pas un prêtre »

Mgr Éric de Moulins-Beaufort
Archevêque nommé de Reims



Stéphane Ouzounoff/Ciric

Pour le président de la Commission doctrinale des évêques de France, la lutte contre le cléricisme passe nécessairement par la communion entre les baptisés, par-delà les différences de sensibilités.

Comment avez-vous reçu la « Lettre du pape François au peuple de Dieu » sur la question des abus dans l'Église ?

Mgr Éric de Moulins-Beaufort :

Il est douloureux de constater qu'il est nécessaire que le pape écrive encore sur ce sujet. Mais je suis aussi touché par la prise de conscience des fautes de l'Église qu'exprime le pape, et par sa persévérance à travailler pour que les hommes d'Église sachent eux aussi reconnaître ce qui ne va pas, et acceptent d'opérer les changements de logiciens qui s'imposent.

Comment comprenez-vous son emploi du terme « cléricisme », et partagez-vous son diagnostic selon lequel il constituerait le terreau favorable aux abus de toutes sortes ?

Mgr E. de M.-B. : On se rend compte aujourd'hui que le pouvoir, quel qu'il soit, peut se corrompre, et que cette corruption peut en particulier se traduire par des abus sexuels. Les révélations sur le milieu du cinéma américain en sont un exemple récent. Le pouvoir spirituel, bien qu'il puisse apparaître comme « faible » du fait qu'il ne concerne que ceux qui choisissent de lui obéir, peut aussi être corrompu.

Le cléricisme, c'est la volonté pour un groupe de gens – le plus souvent des clercs – d'encadrer les comportements dans la société de manière infantilisante. Je crois profondément que le christianisme est une religion de la liberté, mais il faut bien reconnaître que le pouvoir spirituel en son sein est parfois détourné à ces fins d'encadrement social. Et cela, il faut en sortir.

L'Église de France est-elle concernée par ce problème, où cela vise-t-il surtout d'autres parties du monde ?

Mgr E. de M.-B. : Dans un article écrit il y a quelques mois (1), j'observais que les pays où les plus gros scandales d'abus sexuels avaient éclaté, les États-Unis, l'Irlande ou l'Australie, avaient en commun

d'être des pays où le catholicisme avait été, historiquement, sous la pression du protestantisme. La conséquence étant une réaction de repli autour d'une structure cléricale qui s'est alors trouvée en mesure d'exercer sur les fidèles un pouvoir démesuré. Je pensais donc la France un peu préservée.

Mais force est de constater qu'en France, aussi, certains prêtres ont parfois su constituer autour d'eux de véritables microsociétés, composées de fidèles obnubilés par leur charisme... et ce sont des situations qui, bien souvent, mènent à des abus.

Comment peut-on agir concrètement pour lutter contre cette culture, ou s'en prémunir ?

Mgr E. de M.-B. : Quand le pape fait appel à l'engagement de tous, cela signifie qu'il faut accepter d'être tous membres de la même Église, par-delà les sensibilités. C'est notamment le rôle des évêques de travailler à ce que les baptisés se rencontrent sur l'essentiel, bien que l'on puisse par ailleurs vivre sa foi de manières différentes.

C'est l'état d'esprit que demande saint Paul dans la lettre aux Philippiens : « Ayez assez d'humilité pour estimer les autres supérieurs à vous-mêmes » (2, 3). Il s'agit de mettre ces mots en application plutôt que de s'estimer comme les seuls vrais chrétiens. Il est très bon que des petits groupes existent, mais il faut aussi accepter de vivre dans la grande Église. Tout le monde est concerné par ce travail spirituel. À cette condition, je crois que la structure de communion de l'Église permet d'échapper au cléricisme.

Le risque de dérive cléricale existera toujours, et il faut dire aussi que certains fidèles sont parfois à la recherche de chefs. Mais un bon prêtre n'est pas quelqu'un qui pense à la place des autres, mais qui permet à chacun d'accéder à sa propre liberté spirituelle. Notre tête, c'est le Christ, pas un prêtre, si formidable soit-il.

Recueilli par Gauthier Vaillant

(1) Nouvelle revue théologique, janvier-mars 2018.

Réunion au diocèse de Paris sur le thème des réfugiés en présence de Mgr Aupetit (premier plan).

Corinne Simon/Ciric



7 Gouverner les diocèses de manière plus collégiale

Le 17 octobre 2015, dans son discours au Synode des évêques, dans lequel il rappelait que la synodalité est une « dimension constitutive de l'Église », le pape François soulignait que son « premier niveau d'exercice (...) se réalise dans les Églises particulières », c'est-à-dire les diocèses où, justement, le gouvernement des évêques apparaît souvent très personnel.

« Sans le vouloir, Vatican II a ouvert la porte à cela », relève le père Patrick Valdrini, professeur de droit canonique à l'Université pontificale du Latran. « En insistant sur la plénitude du sacrement de l'ordre comme source du pouvoir de l'évêque, il a donné un caractère sacré à ce pouvoir. Pourtant, si dans l'Église le pouvoir est per-

sonnel, il n'est jamais arbitraire : il existe toujours des collèges censés être autant de contre-poids. »

À ses yeux, c'est justement pour contrebalancer cette dérive que le pape François insiste tant sur la synodalité. Dans son discours d'octobre 2015, le pape rappelle, outre la possibilité des synodes diocésains, les différents conseils qui entourent l'évêque soulignant que « de tels instruments qui, parfois, font preuve de lassitude, doivent être valorisés comme occasion d'écoute et de partage ».

Dans la pratique, ces conseils ont connu des dérives. Ainsi le collège des consultants, que l'évêque est obligé de solliciter dans les affaires les plus importantes : ce « conseil des sages », héritier du

chapitre cathédral autrefois considéré comme le « sénat de l'évêque », n'apparaît plus forcément comme le contre-pouvoir qu'il est censé être. Trop souvent, l'évêque y nomme ses vicaires généraux ou épiscopaux qui, par leur fonction, sont solidaires de l'évêque et de ses décisions.

Quant au conseil pastoral, ouvert aux laïcs mais seulement consultatif, le code de droit canonique n'oblige pas encore à sa constitution par l'évêque qui n'est même pas obligé de publier ses travaux. Cette précarité du conseil pastoral se retrouve aussi au niveau paroissial où, parfois, les prêtres n'hésitent pas à se passer de ces laïcs perçus comme voulant freiner leurs initiatives.

8 Donner des responsabilités aux laïcs

Dans cette lutte contre le cléricisme, les laïcs ont une place à prendre : aussi bien symboliquement qu'en accédant à de hautes responsabilités. Mgr Jérôme Beau, évêque nommé de Bourges et président de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (Cemoleme), confirme qu'il va falloir rapidement se poser la question de « ce qui constitue la vocation du laïc ».

Au sein même du Vatican, le pape François aimerait voir des laïcs à la tête d'organismes ayant du poids dans les orientations de l'Église. Dans une interview accordée au magazine *Intercom*, le cardinal Kevin Farrell, préfet du dicastère pour les laïcs, la famille et la vie, explique que le pape lui aurait fait part de « sa lassitude

de voir toutes les congrégations prendre le premier rôle pour absolument tout ». Ces congrégations étant toutes dirigées par des prêtres ou des évêques. Et le cardinal Farrell d'ajouter que « les personnes les plus importantes dans l'Église ne sont pas les prêtres, ni les évêques, mais les laïcs ».

Encore faudrait-il que ces vœux se traduisent dans la gouvernance de l'Église. Un laïc, en mission ecclésiale dans le diocèse de Paris depuis plus de huit ans, confie « qu'il n'a pas vu tellement les laïcs prendre des places décisives » dans son diocèse où « les prêtres ne font pas encore défaut ». Selon lui, cela est « en partie dû à la fois à un manque de formation notamment pour les acteurs pastoraux, lacune parfois pré-

supposée par certains prêtres qui pensent que les laïcs n'ont pas les qualifications requises comparées aux leurs ». D'autant qu'un effort manifeste de formation a été mené dans les diocèses français.

Ce travers est logique selon Anne Soupa, présidente de la Conférence catholique des baptisés francophones (CCBF). « Depuis le XI^e siècle, le prêtre assure, de par sa différence de nature, les trois charges de gouvernement, de sanctification et d'enseignement, explique-t-elle. Il faut que cela change. »

Pour cela, la CCBF a écrit une lettre ouverte aux évêques de France, exhortant à la tenue d'assise de la gouvernance de l'Église pour poser la question « d'une co-gouvernance de l'ensemble des baptisés » des institutions ecclésiales.

L'enseignante Françoise Niessen et des élèves au séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux. Claire Gaby/Hans Lucas



entretien

« Grâce aux femmes, l'Église pourra sortir du cléricisme »

Lucetta Scaraffia

Éditorialiste
à L'Osservatore Romano



Kasia Streck/Ciric

— Pour l'historienne, le cléricisme, qui trouve son origine dans le célibat sacerdotal, est aujourd'hui remis en cause par la sécularisation qui a ôté aux prêtres le pouvoir sur la société.

Qu'est-ce que le « cléricisme » que dénonce le pape ?

Lucetta Scaraffia : Le cléricisme, c'est ce pouvoir des clercs sur les fidèles et l'état de sujétion des fidèles par rapport aux clercs. Plus qu'autre chose, c'est une atmosphère où les fidèles sont tenus à l'obéissance et au respect. Un respect dans lequel, à cause de l'histoire, le célibat tient une place importante. Celui-ci comporte en effet quelque chose de mystérieux : il donne un prestige à des hommes qui apparaissent au-dessus des joies et des difficultés de la famille. Pour se consacrer à l'étude et à la prière, ils se mettent ainsi à l'écart des ennuis quotidiens qui éloignent de Dieu.

Comment le célibat en vient-il à faire des clercs des hommes à part ?

L. S. : Les débats sur le célibat sacerdotal sont forts dès le VII^e siècle : à l'époque, dans les conciles, des évêques pensent qu'il peut être dangereux de l'imposer, car trop peu d'hommes sont capables de le soutenir. Mais plus que des raisons de méfiance vis-à-vis de la sexualité, ce sont des raisons économiques qui vont imposer le célibat : les prêtres qui ont une famille ont la tentation de vouloir transmettre les biens de l'Église à leurs enfants. Il est alors très difficile de distinguer les biens de l'Église de ceux du prêtre : il y a donc le risque de dilapider les biens de l'Église.

Pour préserver l'indépendance de l'Église, la Réforme grégorienne va alors imposer le célibat des clercs. Mais pas toujours avec succès : dans les campagnes, beaucoup de prêtres demeurent avec une famille. Quand ils sont dénoncés, l'évêque, qui visite peu son diocèse, se contente souvent de leur demander de l'argent pour prix de son silence. Cela a souvent été le cas en Allemagne, ce qui explique pourquoi, dès le début, Luther a vivement protesté contre cette corruption.

Il faut attendre le concile de Trente pour une véritable politique de « tolérance zéro » en la matière, avec des visites fréquentes des évêques dans leurs diocèses. Désormais, l'état cléricale se définit par sa différence avec les autres fidèles. C'est ainsi que s'est nouée la cléricisation de la société catholique : comme si le clergé, en échange de son célibat, avait obtenu le pouvoir sur les fidèles.

Comment ce modèle a-t-il imposé ?

L. S. : La sécularisation de la société a remis en cause le pouvoir social du clergé. L'Église étant marginalisée, les clercs n'ont plus le pouvoir que sur ceux qui vont à l'église. Au XIX^e siècle, ce sont surtout les femmes. La sécularisation s'accompagne ainsi de la féminisation. Or, il était plus facile d'imposer un pouvoir sur les femmes, moins éduquées et habituées à vivre, dans la famille, sous le pouvoir des hommes.

Aujourd'hui, ce sont encore presque toutes des femmes qui aident les curés. Souvent des femmes âgées, car les jeunes n'acceptent plus cette sujétion. Marcel Gauchet estime d'ailleurs que la fin du patriarcat va marquer la fin de l'Église car, pour lui, celle-ci est fondée sur le patriarcat. Les abus sexuels témoignent de cette faiblesse du clergé : les personnes vulnérables, femmes et enfants au premier chef, sont les seules sur qui on peut exercer un pouvoir et en abuser.

L'Église peut-elle sortir du cléricisme ?

L. S. : Oui, mais à condition de discuter de tout avec les laïcs, et surtout avec les femmes. Y compris en matière de sexualité : l'Église n'a jamais voulu affronter la révolution sexuelle autrement que sur le plan théologique, jamais sur les plans historique ou existentiel. Je regrette que, trop souvent, la théologie du corps ignore la réalité humaine, et notamment la sexualité des femmes.
Recueilli par Nicolas Senèze (à Rome)

9 Associer plus de femmes à la formation des prêtres

« La familiarisation avec la réalité féminine, si présente dans les paroisses et dans d'autres milieux ecclésiaux, s'avère essentielle pour la formation humaine et spirituelle des séminaristes et devra toujours être considérée positivement », peut-on lire dans la nouvelle *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (2016) de la Congrégation pour le clergé. Ces propos font suite aux recommandations du rapport final (2015) du Synode sur la famille, qui invitaient à « valoriser davantage » la participation féminine à la formation des futurs prêtres. C'est pourtant loin d'être le cas.

Certes, on compte quelques femmes enseignantes dans la plupart des séminaires en France. Mais celles-ci sont généralement « reléguées dans des disciplines

sans enjeu directement théologique, telles les langues anciennes ou l'histoire », regrette la bibliiste Anne-Marie Pelletier qui a enseigné au séminaire du diocèse de Paris. Au séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux, on ne compte que sept femmes – dont deux pour l'écclésiologie et la théologie – pour 40 hommes, mais à partir de cette rentrée, une mère de famille, assistante du supérieur du séminaire, devient membre du conseil avec lettre de mission de la Compagnie Saint-Sulpice.

« Il n'y a aucune raison pour qu'une quelconque discipline soit interdite aux femmes. Toutes les branches de la théologie devraient pouvoir être abordées à travers le double regard masculin et féminin, et de futurs prêtres ne sauraient être bien formés par le canal exclu-

sif d'une parole sacerdotale », insiste la théologienne dominicaine Véronique Margron, ancienne doyenne de la faculté de théologie d'Angers. Elle plaide aussi pour que des femmes soient membres des conseils des séminaires, en rappelant que pendant ses années d'enseignement de théologie morale dans un séminaire diocésain, elle n'a « jamais » été invitée au conseil : « Vu ma discipline, on aurait pu penser que j'avais des conversations profondes avec des séminaristes et que cela aurait pu justifier ma présence. » « Plus il y aura de pluralité, mieux on sera armé pour faire face à l'autoritarisme », poursuit Véronique Margron qui rappelle toutefois que le cléricisme et l'autoritarisme ne sont les apanages ni des hommes ni des clercs : « Il peut y avoir un cléricisme de femmes. »

10 Placer des femmes à des fonctions d'autorité

« Les femmes dans l'Église doivent être estimées à leur valeur et pas cléricisées », affirmait le pape François dès décembre 2013, rejetant l'idée de cardinales. D'une certaine manière, clériciser les femmes reviendrait en effet à perpétuer le modèle cléricale. « Leur place dans l'Église, les femmes doivent l'avoir en tant que femmes », insiste l'historienne féministe Lucetta Scaraffia, responsable du supplément « Femmes Église Monde » de L'Osservatore romano qui dit ne pas croire aux femmes prêtres. Pas plus qu'aux diaconesses, sujet que le pape François a confié à une commission dont les travaux semblent perdus dans les sables de l'inertie vaticane...

En avril dernier, François a néanmoins nommé trois femmes

consultrices de la puissante Congrégation pour la doctrine de la foi. Une première. Et, en désignant, au début de l'été, un laïc à la tête du dicastère pour la communication, il a aussi ouvert la porte à des femmes préfètes de dicastère.

Les religieuses sont ici en première ligne. Ainsi, au Synode, leurs représentantes n'ont pas le droit de vote, contrairement à ceux des religieux. Or les responsables de grandes congrégations religieuses seraient largement capables d'accéder à des fonctions de gouvernement. La présidente de l'Union internationale des supérieures générales (représentant les 650 000 religieuses du monde) serait très à même de conseiller le pape. Y compris au « C9 ».

Dans les diocèses, des femmes encore plus nombreuses pourraient être nommées comme chancelière ou professeure de séminaire. Rien n'empêche non plus qu'elles soient accompagnatrices spirituelles, voire prédicatrices de retraite. « Je rêve que le pape demande à une femme de prêcher la retraite de la Curie », confie Lucetta Scaraffia qui, comme beaucoup, interroge l'interdiction qui leur est faite de commenter l'Évangile à la messe.

Enfin, il faut rappeler que *Sacrosanctum concilium* et la *Présentation générale du Missel romain* identifient 17 fonctions liturgiques différentes : autant de pistes à explorer pour des ministères spécifiquement féminins.